

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2017 N°2017/04

**Présents :** MMES DE BIASI Andrée, FAMIN Isabelle, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, RILBA Christine, ROUILHET Marie-Claude, MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian, MARSAC Alain, LIVIGNI Gérard, MERCI Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas

**Procurations :** M. GUILLEMET Olivier à Mme GEWISS Mathilde, M. MARIUZZO Bernard à M. BERGIA Jean-Marc, Mme DESROUSSEAU Anne à M. UNFER Thomas

**Absents :** Mme GRANIER Dominique, M. NOVAU Frédéric

**Secrétaire de séance :** M. MARSAC Alain

## Approbation du compte de gestion 2016 du Trésorier de la Commune

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Considérant que l'examen des documents dont il s'agit ne soulève aucune observation statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives et à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Approbation du compte administratif 2016 de la Commune

Jean-Marc BERGIA, Maire de la Commune, quitte la salle et c'est Monsieur David PEYRIERES, Premier Adjoint, qui préside la séance. Celui-ci présente donc à l'assemblée délibérante le compte administratif 2016 de la Commune qui lui a été adressé par mail :

<u>I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	980 184.74 €	Recettes 2016	1 422 544.14 €
		Report de l'exercice 2015 (002)	39 368.81 €
<b>TOTAL DEPENSES 2016</b>	<b>980 184.74 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2016</b>	<b>1 461 912.95 €</b>
<b>Soit excédent de clôture</b>	<b>481 728.21 €</b>		
<u>II/ SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	1 239 580.39 €	Recettes 2016	1 439 767.59 €
		Report de l'exercice 2015 (002)	1 004 384.55 €
<b>TOTAL DEPENSES 2016</b>	<b>1 239 580.39 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2016</b>	<b>2 444 152.14 €</b>
<b>Soit excédent de clôture</b>	<b>1 204 571.75 €</b>		

C RILBA : le montant total des dépenses me semble très élevé en investissement alors que l'on n'a pas réalisé de gros projet en 2016 ; comment cela se fait-il?

D PEYRIERES : la reprise des écritures passées dans le cadre du pool routier nous a été demandée par la trésorerie. Cela a généré des opérations d'ordre en dépenses et en recettes, d'environ 1 million d'euros, faussant ainsi les données.

C RILA : qu'est-ce que l'opération 155 ?

D PEYRIERES : il s'agit des fonds de concours voirie versés à la CAM en fin d'année en cas de dépassement de l'enveloppe allouée. Nous espérons ne pas avoir à l'utiliser et elle servira d'amortisseur en cas d'imprévu.

T UNFER : Les 80 000 € qui nous ont été reversés par le Muretain Agglo via fonds de concours fin 2016 (avant la fusion) CAM ne vont-ils pas manquer à un moment donné ?

JM BERGIA : Il s'agissait d'une part de l'excédent dégagé par le Muretain Agglo fin 2016. Les reversements aux communes ont été calculés de sorte à ce que cela ne manque pas à l'agglo par la suite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **DECIDE D'ADOPTER** le compte administratif 2016 de la Commune présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget du service d'Assainissement**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Constatant que le compte financier (1) ou administratif (2) présente :

- un excédent d'exploitation de 94 483.06 €
- ~~un déficit d'exploitation de ... €~~

- **DECIDE D'AFPECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	<b>Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	<b>145 774.37 €</b>
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice : Excédent Déficit</b>	<b>94 483.06 €</b>
<b>A. <u>Excédent au 31/12/2016</u></b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
➤ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
➤ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>0.00 €</b>
➤ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ... €)	<b>94 483.06 €</b>
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	

### **Vote subventions 2017 aux associations**

Suite aux demandes des associations et à l'arbitrage de la commission culture, sport et loisirs, Monsieur le Maire propose d'attribuer une enveloppe de 78 000 € aux associations œuvrant dans l'intérêt de la Commune. Cette enveloppe sera budgétisée sur l'article 6574. La répartition suivante est proposée :

Association Sportive Lycée Pins-Justaret	180 €
Association Sportive Collège Sorano	540 €
ACCA chasse	600 €
Comité de Jumelage Trichiana	4 000 €
Ecole de Musique	3 000 €
L'Age Heureux	720 €
La Parenthèse	1 250 €
Le temps des couleurs	300 €
Les 4'FET	13 000 €
Les 4 Sous	300 €
Prévention Routière	150 €
Saubens Cyclo 31	1 350 €
Saubens Far West	360 €
Tennis Club Saubens	3 150 €
Société des meilleurs ouvriers de France	100 €
Subvention fédération foyers ruraux	49 000 €
	78 000 €

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention (Jacques BEAUVILLE), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de l'enveloppe financière de 78 000 € qui sera allouée aux associations, répartie telle que proposée ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2017

### **Vote des taux d'imposition 2017**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition 2017.

Sachant que le produit attendu des trois taxes est de 874 733 €, Monsieur le Maire propose de diminuer les taux par rapport à ceux qui ont été votés en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ADOpte** une variation de taux dans les mêmes proportions et **OPTE** pour les taux comme décrits ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2017	Pourcentage proposé	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 691 000 €	17.31%	465 812 €
Taxe foncière sur le bâti	1 844 000 €	21.01%	387 424 €
Taxe foncière sur le non bâti	27 500 €	78.17%	21 497 €
<b>Soit un produit total de</b>			<b>874 733 €</b>

### **Approbation du compte de gestion 2015 du service d'Assainissement**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Considérant que l'examen des documents dont il s'agit ne soulève aucune observation statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Approbation du compte administratif 2016 du service d'Assainissement**

Jean-Marc BERGIA, Maire de la Commune, quitte la salle et c'est Monsieur David PEYRIERES, Premier Adjoint, qui préside la séance. Celui-ci présente donc à l'assemblée délibérante le compte administratif 2016 de la Commune qui lui a été adressé par mail :

Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	105 450.61 €	Recettes 2016	54 159.30 €
		Excédent reporté 2015 (002)	145 774.37 €
<b>TOTAL DEPENSES 2016</b>	<b>105 450.61 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2015</b>	<b>199 933.67 €</b>
<b>Soit excédent de clôture</b>	<b>94 483.06 €</b>		
<b>II/ SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses 2016		Recettes 2016	
Dépenses 2016	31 031.31 €	Recettes 2016	8 843.95 €
		Excédent reporté 2015 (001)	262 769.23 €
<b>TOTAL DEPENSES 2016</b>	<b>31 031.31 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2015</b>	<b>271 613.18 €</b>
<b>Soit excédent de clôture</b>	<b>240 581.87 €</b>		

MC ROUILHET : On n'a plus beaucoup d'excédent, cela va-t-il nous suffire pour cette année ?

D PEYRIERES : oui il n'y a pas de gros projet prévu cette année et on transfère le budget au SIVOM SAGE au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

T UNFER : que fait-on de l'excédent lors du transfert ?

D PEYRIERES : on le reverse au syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADOPTER** le compte administratif 2016 du service d'Assainissement présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget du service d'Assainissement**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Constatant que le compte ~~financier~~ (1) ~~ou~~ administratif (2) présente :

- un excédent d'exploitation de 94 483.06 €
- ~~un déficit d'exploitation de ... €~~

- **DECIDE D'AFPECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Pour mémoire</b>	<b>Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	<b>145 774.37 €</b>
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice : Excédent Déficit</b>	<b>94 483.06 €</b>
<b>A. Excédent au 31/12/2016</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
▸ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
▸ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
▸ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
▸ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>0.00 €</b>
▸ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ... €)	<b>94 483.06 €</b>
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	

### **Vote Budget 2017 assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du service d'Assainissement arrêté par la commission des Finances dont les répartitions s'effectuent tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante :

<b><u>I/ SECTION D'EXPLOITATION</u></b>			
<b>Dépenses 2017</b>		<b>Recettes 2017</b>	
Dépenses 2017	177 395.28 €	Recettes 2017	82 912.22 €
		Excédent reporté	94 483.06 €
<b>TOTAL DEPENSES 2017</b>	<b>177 395.28 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2017</b>	<b>177 395.28 €</b>
<b><u>II/ SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>Dépenses 2017</b>		<b>Recettes 2017</b>	
Dépenses 2017	330 047.15 €	Recettes 2017	89 735.28 €
		Excédent reporté	240 311.87 €
<b>TOTAL DEPENSES 2017</b>	<b>330 047.15 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2017</b>	<b>330 047.15 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADOPTER** le Budget Primitif 2017 du service d'Assainissement
  - Equilibré en section d'exploitation en dépenses et recettes à hauteur de **177 395.28 €**
  - Equilibré en section d'investissement en dépenses et recettes à hauteur de **330 047.15 €**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Projet de château d'eau**

G LIVIGNI : Où en est-on ?

JM BERGIA : le projet se fera finalement sur la commune de Muret.

#### **Berges de Garonne**

C RILBA : les travaux de sécurisation vont-ils se faire en 2017 ?

JM BERGIA : oui, obligatoirement, sinon on perd les financements obtenus et pour lesquels on a déjà demandé une prorogation.

C RILBA : ces travaux concerneront ils aussi la zone habitée et éligible aux fonds Barnier (place de l'Eglise) ?

JM BERGIA : on va tout faire la même année. Demandes de pièces complémentaires dans le cadre du DIG.

### **Elections**

JM BERGIA : Nous avons besoin de monde pour assurer les permanences les 23 avril et 7 mai !

Les intervalles seront plus importante (permanences de 4h) et les exigences de sécurité accrues étant donné le contexte.

**FIN DE SEANCE : 23h**

CR A APPROUVER AU PROCHAIN CONSEIL